

Restons ambitieux !

Dans la période actuelle de fortes tensions, comment rester serein alors que chacun est interpellé par ses proches ou ses voisins sur l'avenir de l'Hôpital neuchâtelois? Comment garder la tête claire pour soigner les patients malgré la pression qui s'exerce sur nos épaules? Quel sera l'avenir de l'hôpital et de ses sites? Autant de questions que chacune et chacun s'est probablement posées.

Dans un tel climat d'incertitude et d'effervescence, je comprends aisément les sentiments qui vous animent. La situation est difficile à vivre, certes, mais cette crise nous incite à réfléchir à ce que nous voulons faire de notre avenir, à exprimer clairement les ambitions que nous nourrissons pour notre établissement.

Les réformes entreprises doivent être poursuivies si nous voulons assurer notre pérennité et si nous souhaitons continuer d'être un acteur reconnu au sein de notre région pour la qualité et la diversité de ses prestations. Il est essentiel que nous y travaillions ensemble quelle que soit notre position au sein de l'hôpital. Une direction n'est rien sans les acteurs du terrain, sans la volonté de chacun de s'engager à soigner avec ses compétences et avec humanité les patients qui sont pris en charge chaque jour.

Le monde de la santé change vite, c'est devenu une rengaine. Cependant, les structures lourdes comme les hôpitaux doivent s'y adapter à un rythme soutenu. Pour y parvenir, il est impératif de rester flexible et d'agir rapidement. Dans cette perspective, le conseil d'administration et la direction générale ont décidé d'élaborer en quelques mois, notre vision de l'hôpital de demain. Celle-ci sera participative et permettra de définir les prestations à offrir dans les dix prochaines années. Une façon d'appréhender l'avenir au regard des défis de la santé de demain où le rôle de l'hôpital aura profondément changé.

Au-delà des questions sur les bâtiments qui nous abritent, il est devenu indispensable d'anticiper les besoins futurs de la population et plus généralement de notre société. Alors mettons nos lunettes pour voir loin et cessons de regarder dans le rétroviseur.

Laurent Christe, directeur général

Deux demandes faites au Conseil d'Etat en lien avec des situations d'urgence

En marge du courrier qu'il a adressé à l'HNE le 19 janvier dernier pour lui faire part de sa décision de suspendre la réalisation des travaux de rénovation des unités de soins du site de La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'Etat l'a invité à analyser de manière détaillée la faisabilité des options stratégiques prises par le Grand Conseil, à la lumière des difficultés financières et de la pénurie de personnel médico-soignant.

La présidente du conseil d'administration et le directeur général ont confirmé dans un courrier l'engagement de l'HNE à réaliser cet examen d'ici l'été, dans le cadre de la réflexion globale conduite sur les perspectives stratégiques. Dans ce même courrier, ils ont soumis au Conseil d'Etat deux mesures exigeant une prise de position urgente de sa part, liée à des situations devenues potentiellement non sécuritaires pour les patients. Ces mesures concernent les urgences opératoires et les soins intensifs.

Urgences opératoires

La centralisation des urgences opératoires sur le site de Neuchâtel faisait partie des propositions faites en juillet 2014 déjà au Conseil d'Etat. Ce dernier en avait admis la cohérence compte tenu de leur faible fréquence et des contraintes financières. Au vu du caractère critique de la situation actuelle, notamment lors des gardes du week-end, il est demandé au Conseil d'Etat de pouvoir mettre en œuvre cette centralisation de manière anticipée.

Le conseil d'administration et la direction générale ne peuvent admettre une couverture chirurgicale potentiellement non sécuritaire et ne peuvent envisager dans le contexte financier actuel de recruter des effectifs supplémentaires de médecins cadres pour corriger la situation (chirurgiens et anesthésistes, qu'il s'agirait encore de trouver dans un marché aujourd'hui asséché). La concentration des urgences opératoires les week-ends et jours fériés, qui induit la fermeture du bloc opératoire de La Chaux-de-Fonds pendant ces périodes a donc été proposée.

Soins intensifs

La présence de deux unités de soins intensifs, l'une à La Chaux-de-Fonds, l'autre à Poralès, répond à l'une des options stratégiques définies par le Grand Conseil neuchâtelois. L'HNE s'est efforcé de maintenir deux unités de même niveau, rencontrant des difficultés croissantes en lien avec des départs de collaborateurs et des absences de longue durée affectant l'équipe soignante. La nécessité de réduire l'amplitude des horaires pour respecter la Loi sur le Travail accentue le phénomène. Les tentatives de recrutement, à l'interne comme à l'externe, ont échoué dans un contexte de pénurie aiguë de ce personnel spécialisé.

Face à cette situation de tension et à des perspectives d'absences supplémentaires attendues, et fort des propositions et des avis des cadres des deux unités, de leur hiérarchie et de la direction, le conseil d'administration de l'HNE a proposé au Conseil d'Etat de le délier de manière urgente de cette option stratégique afin de lui permettre de centraliser dès l'automne 2015 la prise en charge des patients de soins intensifs sur le site de Neuchâtel et de transformer l'unité de La Chaux-de-Fonds en unité de soins continus.

GRSP

Le conseil d'administration et la direction générale de l'HNE ont également sensibilisé le Conseil d'Etat à la situation de grande tension dans le département GRSP, liée à l'impossibilité de recruter les ressources médicales indispensables, et qui pourrait demander rapidement une prise de décision.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la position du Conseil d'Etat en lien avec ces deux demandes, qui ont provoqué de fortes réactions tant à l'interne qu'au sein de la population et des autorités des Montagnes.

Affluence particulière de patients mesures organisationnelles prises

Le nombre de patients actuellement soignés à l'HNE reste exceptionnellement élevé. Ceci s'explique notamment par une activité générale très importante, à laquelle s'ajoute un nombre important de personnes qui souffrent de complications liées à la grippe, de nombreux cas d'autres infections respiratoires et des personnes porteuses de bactéries résistantes aux antibiotiques.

Ces situations sont sous contrôle, mais mobilisent un nombre important de chambres en raison des conditions d'isolement qu'elles exigent.

C'est ce qui nous a conduits à prendre les mesures indispensables pour pouvoir accueillir les patients qui nécessitent une prise en charge en urgence, notamment

- augmentation de la capacité en lits dans la mesure des ressources disponibles
- hospitalisation dans une autre unité ou sur un autre site de l'HNE
- transfert dans d'autres hôpitaux, difficile dans la mesure où la situation est générale en Suisse
- report de certaines interventions chirurgicales non urgentes
- information régulière de la Société neuchâteloise de médecine et de l'Association Médecins de famille Neuchâtel

Si l'annonce de ces mesures a été faite le 11 février, la situation reste critique à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Conscients de la charge de travail que cela représente pour les équipes et de la difficulté à communiquer ces mesures aux patients compte tenu des désagréments que cela implique pour eux, nous vous remercions sincèrement de votre implication dans la limitation des effets de cette situation d'épidémie.

Nouvelle directive sur la prise en charge des patients refusant les transfusions sanguines

La direction générale a adopté récemment une nouvelle directive institutionnelle relative à la prise en charge des patients refusant toute transfusion de sang et de dérivés sanguins, en particulier des témoins de Jéhovah.

Cette nouvelle directive a été établie au vu des difficultés intervenues dans la prise en charge des patients refusant toute transfusion de sang et de dérivés sanguins, de l'évolution de la réglementation légale en matière, notamment, de protection de l'enfant et de l'adulte, plaidant en faveur d'une autodétermination de la personne.

Les modifications par rapport à la réglementation antérieure étant nombreuses, une nouvelle directive a été adoptée. Elle comprend notamment un algorithme d'aide à la décision et un modèle de contrat thérapeutique.

Vous la trouverez dans son intégralité et avec toutes ses annexes sur notre site Intranet au chapitre réglementation ou via des mots-clés.

Directive relative aux entretiens d'évaluation et de développement

Une nouvelle mouture de la directive relative aux entretiens d'évaluation est disponible sur Intranet, accompagnée d'un guide pratique et d'un nouveau formulaire.

Vous pouvez accéder à ces documents sur Intranet au chapitre réglementation ou via le moteur de recherche (mot clé évaluation par exemple).

L'entrée en vigueur de la nouvelle directive est fixée au 1^{er} mars 2015. Les nouveaux documents peuvent toutefois être utilisés dès à présent.

Investissements enveloppe limitée

Nous vous le disions en janvier, le conseil d'administration a différé au printemps sa décision sur le budget d'exploitation 2015.

Il a décidé parallèlement de limiter jusqu'à la même période les investissements à une enveloppe de 6.6 millions de francs, montant en relation avec la capacité d'autofinancement limitée de l'HNE.

Une liste des investissements prioritaires, construite selon l'état d'avancement des projets ou selon l'état d'obsolescence des objets a été établie et a été communiquée aux cadres concernés.

Un point de situation régulier est fait avec le conseil d'administration.

Retraite anticipée questionnaire de la CCT santé 21

Les partenaires sociaux sont en discussion concernant la mise en place d'une retraite anticipée pour le personnel soumis à la CCT santé 21. Pour alimenter leurs réflexions, ils vous invitent à répondre au questionnaire joint à l'envoi de votre salaire de février.